

APRÈS LE VOTE

Le dépouillement

Il s'agit de connaître le nom des candidats qui ont obtenu le plus de voix.

- le président ouvrira l'urne,
- le président et les assesseurs compteront d'abord les enveloppes et les mettront en paquet de dix,
- le président et les assesseurs comptabiliseront les signatures sur la liste d'émargement pour vérifier si elles correspondent bien au nombre d'enveloppes et de votants.

Les résultats

Ils seront affichés le jour même dans les établissements scolaires et à la mairie.

Le Conseil Municipal Jeunes s'installe

18 enfants sont élus conseillers pour une période de trois ans.

■ Les réunions :
Elles servent à étudier les projets choisis et écouter les différentes idées de chacun.

■ Fréquence des réunions :
Elles se dérouleront le vendredi de 18h à 19h30, toutes les 6 à 8 semaines.

■ La séance plénière :
Elle est présidée par le Maire. Tous les conseillers exposeront leurs idées et leurs projets.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Guide du Candidat et de l'Électeur

Le Conseil Municipal Jeunes permet aux jeunes de mieux connaître leur ville, de s'exprimer, de proposer des projets pour continuer à améliorer la vie à Ydes.

A ton tour, tu peux participer à ce Conseil Municipal Jeunes en proposant ta candidature pour représenter tes camarades.

Elu(e), tu apprendras comment est organisée une ville, comment sont prises les décisions, comment faire partager tes idées aux autres.

Dans ce guide, tu trouveras les informations qui te permettront de comprendre l'organisation des élections.

CALENDRIER DES ÉLECTIONS



- Septembre : présentation du projet aux enfants concernés et au Conseil d'école
- Octobre : réunion d'information parents / enfants à la Mairie en présence du Maire et des élus, dépôt des candidatures à l'école, rencontre avec les candidats à l'école pour préparer la campagne électorale.



Mairie d'Ydes, tél. : 04 71 40 82 51



commune d'
ydes
CANTAL - AUVERGNE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

Les élections vont être organisées au sein de ton école pour élire les futurs conseillers le _____.

La déclaration des candidats

Pour être candidat, il faut être élève de CM1 ou CM2.

Si tu désires être candidat, tu devras remplir une déclaration de candidature individuelle. Tout candidat devra avoir une autorisation parentale. Les noms des candidats inscrits seront transmis à la mairie pour constituer une liste officielle.

Tu devras proposer une, deux ou trois idées.

Les électeurs (élèves de CM1 ou CM2)

Tu recevras ta carte d'électeur qui comportera : ton nom, ton prénom, ton adresse, ta signature et celle du Maire d'Ydes.

Si tu veux être candidat, tu devras retirer en mairie une déclaration de candidature accompagnée de la charte du CMJ.

LE RÔLE DU CONSEILLER

Tu souhaites être candidat(e) aux élections du "Conseil Municipal Jeunes", tes camarades vont peut-être t'élire comme membre du conseil d'Ydes.

Un rôle très important

Avec tes camarades élus, tu vas représenter les enfants de ta ville.

Tu vas participer à la vie de ta commune pour :

- exprimer tes idées,
- défendre les idées de tes camarades,
- proposer et peut-être réaliser des projets.

COMMENT VOTER ?

Pour voter, il faut ta carte d'électeur.

- Tu prendras un bulletin de vote déposé sur la table et une enveloppe.
- Tu iras dans un isolement et sur le bulletin, tu cocheras les noms que tu auras choisis, en ne dépassant pas le nombre de sièges à pourvoir. Tu fermeras l'enveloppe sans la coller.
- Tu te présenteras ensuite à la table de vote avec ta carte d'électeur et ton enveloppe. Le premier assesseur lira ton nom, le deuxième cherchera ton nom sur la liste d'émargement (liste des électeurs). Tu glisseras l'enveloppe dans l'urne. Le président confirmera par "a voté".
- Tu signeras alors la liste d'émargement en face de ton nom pour prouver que tu as voté, et tu feras tamponner ta carte d'électeur. Quand tous les enfants auront voté, le président déclarera le scrutin clos.



Ton vote ne sera pas valide (vote nul) si :

- tu dessines sur le bulletin
- ou que tu coches plus de noms que prévus

LE JOUR DES ÉLECTIONS ...

Pour le jour de l'élection le _____, la mairie installera un bureau de vote.

Il comprendra :

- une table avec les bulletins de vote et les enveloppes
- deux isolements qui permettront de choisir personnellement le nom des candidats pour lesquels tu vas voter
- une urne dans laquelle tu déposeras ton bulletin de vote. Le bureau se composera d'un président, d'assesseurs (élèves non candidats) sous la responsabilité d'un adulte ou d'un membre du comité de pilotage.